

Contacts et accès

Hôpital NOVO - Site de Pontoise

**Permanence d'Accès
aux Soins de Santé (PASS)**
(anciennement Espace Santé Insertion)

17 ter, boulevard Charles Bouticourt
95300 PONTOISE
Tel : 01.30.75.45.24
Fax : 01.30.75.45.25
paramed.pass@ght-novo.fr



Siège social

6 avenue de l'Île-de-France
CS 90079 Pontoise
95303 Cergy-Pontoise Cedex

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)



Qu'est ce qu'une PASS ?

Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'orientation pour les personnes majeures en situation de précarité ayant des difficultés pour accéder aux soins, notamment les personnes sans couverture sociale.

Pourquoi ?

- Une consultation médicale
- Des soins infirmiers
- Une évaluation sociale (étude des droits sociaux, information sur les prestations sociales) et un accompagnement dans les démarches
- Des actions de prévention et d'éducation à la santé
- Une délivrance de médicaments (disponibles à la pharmacie de l'hôpital sous certaines conditions)
- Des informations diverses

Qui y rencontre-t-on ?

L'équipe est constituée :

- de médecins
- d'infirmières
- d'une assistante sociale
- d'un agent d'accueil
- d'une secrétaire

Quand ?

La PASS est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h30 (sauf le mardi après-midi et le week-end).

L'accueil téléphonique est assuré de 9h à 17h.

Les consultations médicales ainsi que certains soins sont uniquement sur rendez-vous.

Un accompagnement social est proposé pour faciliter l'accès au droit, notamment de sécurité sociale.

Comment s'y rendre ?

La PASS se situe à proximité du Centre Hospitalier, à côté du bâtiment « Le Pélican ».

En bus : 1206 ou 1202 ou 9505 (arrêt Hôpital administration).

La PASS, c'est aussi...

- Un accueil convivial
- La possibilité pour les patients d'avoir accès à une douche avant un soin
- Un vestiaire
- Une collation
- Une domiciliation administrative

Cet espace n'est ni un dispensaire, ni un cabinet de médecine générale.

La prise en charge ne doit durer que le temps nécessaire à la remise du patient dans le circuit de droit commun.